

**Projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV  
et d'une ligne d'alimentation à 315 kV  
à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier  
par Hydro-Québec TransÉnergie**

**Dossier : 621109-032**

**Compte rendu de la période d'information  
et de consultation du dossier par le public  
du 6 août au 20 septembre 2013**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier* par Hydro-Québec TransÉnergie a pris fin le 20 septembre 2013. Conformément au mandat qui lui a été confié le 20 juin 2013 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 6 août au 20 septembre 2013, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

## Le projet

### Justification et description

Pour répondre à la demande croissante d'électricité et aux problèmes liés au poste de Val-Rose à Shannon, Hydro-Québec TransÉnergie souhaite remplacer ce dernier par un nouveau poste à 315-25 kV, le poste Duchesnay. Ce poste serait situé dans le parc industriel de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et relié au réseau par une nouvelle ligne biterne à 315 kV, en double dérivation sur les circuits qui relient le poste de la Jacques-Cartier au poste des Laurentides. Après sa mise en service, le poste de Val-Rose, sa ligne de raccordement à 69 kV et la section 230-69 kV seraient démantelés.

Le poste Duchesnay projeté comprendrait :

- deux transformateurs à 315-25 kV ;
- trois disjoncteurs à 315 kV isolés au gaz SF6 ;
- une canalisation souterraine comprenant des conduits à 25 kV ;
- deux portiques d'entrée de 28 m de hauteur ;
- un bâtiment de commande d'environ 220 m<sup>2</sup>.

La ligne d'alimentation à 315 kV aurait une longueur de 3,8 km. Elle serait construite sur des pylônes à treillis, cependant, des pylônes classiques seraient utilisés en milieu forestier et des pylônes à encombrement réduit en milieu agricole.

Le coût du projet est estimé à 46,5 M\$ dont 31,3 M\$ pour le poste et 15,2 M\$ pour la ligne. La mise en service est prévue pour l'automne 2015.

(Extrait du communiqué émis le 6 août 2013)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de renseignements colligés lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que du registre déposé dans le centre de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

#### la ligne :

- la période de travaux prévue pour la construction de la ligne ;
- la localisation des différents tracés de ligne proposés par le promoteur et les raisons de son choix ;
- la localisation de la ligne projetée à 315 kV par rapport à la ligne existante en provenance de Val-Rose ainsi que la distance entre ces deux lignes ;

- la distance entre la ligne projetée et la partie sud de la rue du Grand-Pré ;
- la largeur de l'emprise requise ;
- le positionnement et la hauteur des pylônes prévus ;
- les compensations qui seraient versées aux propriétaires pour l'installation des pylônes sur leurs terrains ;
- l'importance d'informer les propriétaires concernés sur la position des pylônes ;
- l'inquiétude des propriétaires de la rue Laurier quant à l'amélioration de l'accès à l'emprise d'Hydro-Québec sous ses lignes pour les motoneigistes et les propriétaires de véhicules tout-terrain (VTT) puisque cette emprise se situe à la limite arrière de leurs terrains ;
- la demande de ces propriétaires de limiter le passage des motoneiges et des VTT dans l'emprise sous les lignes d'Hydro-Québec, d'utiliser une signalisation pour la sécurité ou de pouvoir clôturer l'arrière de leurs terrains ;

**les milieux humides :**

- les différents types de milieux humides et leur superficie totale qui serait touchée par le projet (environ 10 ha) ;
- le déboisement dans un marécage arborescent et sa répercussion sur l'augmentation possible du niveau de l'eau à l'occasion de fortes pluies ;
- le déboisement dans ce marécage arborescent vu par le citoyen comme une perte de milieu humide et par le promoteur, comme une altération de ce milieu ;
- la compensation pour la perte de milieux humides découlant du projet et la négociation du promoteur à cet égard avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ;
- l'utilisation de bois au sol pour établir une fondation en terrain marécageux (fascine) afin de limiter les répercussions de la machinerie devant y circuler ;

**le milieu boisé :**

- les modalités de reboisement d'une superficie équivalente à la perte de couvert forestier entraînée par le projet ;
- les mesures adoptées par le promoteur pour assurer la protection des écrans boisés ;

**la santé humaine et animale :**

- les normes établissant la distance requise entre les pylônes et les résidences pour contrer l'effet des champs électromagnétiques ;
- le rayonnement des champs électromagnétiques autour du poste ;
- les effets des champs électromagnétiques sur la santé animale et humaine, notamment pour les résidents de la rue Tibo ;
- les effets cumulatifs de la présence de plusieurs lignes électriques sur le territoire et leurs répercussions potentielles sur la santé ;
- les mesures de sécurité envisagées pour empêcher les personnes et les animaux d'avoir accès au poste ;

**le bruit :**

- le bruit de la ligne reliant le poste de la Jacques-Cartier au poste des Laurentides, le long de l'autoroute 440 (surtout par temps humide et par intempéries), le bruit de la ligne projetée à 315 kV ainsi que le niveau sonore combiné de ces deux lignes ;
- le bruit de la ligne projetée et l'interférence avec les ondes radio ;
- l'importance pour un acériculteur de maintenir la tranquillité et une bonne ambiance à son érablière durant la période du temps des sucres ;
- le bruit du poste à l'extérieur des heures d'activité du parc industriel ;

**la rivière Noire :**

- la possible contamination de la rivière Noire en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures de l'équipement utilisé durant la phase de construction ;
- le possible rejet d'eaux usées dans la rivière Noire ;

**le paysage :**

- la visibilité du poste à partir d'un chalet situé de son côté ouest ;
- la visibilité des pylônes à partir de la rue du Levant ;
- la conservation des écrans boisés sur le côté est de la ligne pour diminuer la visibilité du poste pour les usagers de la rue du Grand-Pré ;

**la justification :**

- les pannes électriques fréquentes et les baisses de tension à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
- le bris d'appareils électroménagers attribuables aux fluctuations de la tension ;

**le poste Duchesnay :**

- la localisation du poste et l'estimation de la distance entre ce dernier et la rue du Levant ;
- les dates prévues pour le début et la fin des travaux de construction ainsi que sa mise en service ;
- la remise en question du nom accordé au poste Duchesnay puisqu'il présente des difficultés de localisation géographique ;

**les activités récréatives :**

- la signalisation prévue par le promoteur durant les travaux pour favoriser le passage des chevaux du Club des cavaliers de Sainte-Catherine ainsi que celui des VTT et des motoneiges ;

**le démantèlement du poste Val-Rose et de sa ligne :**

- la date prévue du démantèlement du poste Val-Rose ;
- la rétrocession ou la vente des terrains du poste de Val-Rose après son démantèlement ;

**les autres préoccupations :**

- le *Programme de mise en valeur intégrée* d'Hydro-Québec mettant à la disposition d'organismes locaux 1 % de la valeur initialement autorisée du projet ;
- la sécurité en raison des activités d'un hélicoptère à proximité du poste projeté ;
- l'utilisation potentielle des lignes à haute tension d'Hydro-Québec pour la transmission de données ;
- la possibilité pour le BAPE de rendre disponible la présentation visuelle du projet faite par le promoteur lors de la séance d'information.

## Les activités d'information et de communication

### Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Anne-Hébert	Centre socioculturel Anne-Hébert 22, rue Louis-Joliet Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

### Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
7 août 2013		Le Martinet
9 août 2013		Le Journal Le Courant de la Jacques-Cartier
10 août 2013	La Presse	
10 août 2013	Le Soleil	
27 août 2013		Le Martinet

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
6 août 2013 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	388	Site du BAPE
4 septembre 2013 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## La séance d'information

<b>Date</b>	4 septembre 2013
<b>Lieu</b>	Centre socioculturel Anne-Hébert Salle Kamouraska 22, rue Louis-Jolliet Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
<b>BAPE : Animation</b>	M <sup>me</sup> Louise Bourdages
<b>Accueil et prise de notes</b>	M. Alexandre Corcoran-Tardif
<b>Promoteur</b>	M. Denis Turcotte, porte-parole, Hydro-Québec M <sup>me</sup> Anyk Dumas, planificatrice des réseaux régionaux, Hydro-Québec M <sup>me</sup> Louise Létourneau, chargée de projet en environnement, Hydro-Québec
<b>Assistance</b>	45 personnes
<b>Durée</b>	2 heures 45

## Les relations de presse

Des représentants de deux médias ont assisté à la séance d'information tenue à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier : *CJSR-TV* (télévision communautaire) et l'hebdomadaire régional *Le Martinet*. La télévision communautaire a assuré la captation de la présentation du projet par le promoteur. Cette présentation est d'ailleurs archivée sur le site Web de l'hebdomadaire régional *Le Courrier de Portneuf*.


## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 6 août 2013 annonçant le début du mandat a été repris par le site Web du journal électronique *Le Jacques-Cartier*, ce dernier a diffusé l'information sur le mandat du BAPE, la séance d'information et les activités du projet.

Après la tenue de la séance d'information, le site Web de l'hebdomadaire régional *Le Courrier de Portneuf* ainsi que le média électronique *Infoportneuf* ont repris les grandes lignes du projet expliqué par les représentants du promoteur ainsi que les préoccupations soulevées par les citoyens présents à la séance d'information.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au MDDEFP a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 25 septembre 2013

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication